

Longueuil, le 29 octobre 2025



Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Immigration, de la Francisation, de l'Intégration et de la Langue Française

700, boulevard René-Lévesque Est

29<sup>e</sup> étage, bureau 29.25

Québec (Québec) G1R 5H1

[ministre@mifi.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mifi.gouv.qc.ca)

PAR COURRIEL



**Objet : Travailleurs étrangers temporaires – Un levier essentiel pour la sécurité alimentaire et la compétitivité de la filière porcine québécoise**

Monsieur le Ministre,

La filière porcine québécoise, composée des Éleveurs de porcs du Québec, des abattoirs, des transformateurs et des meuneries, souhaite réaffirmer le rôle crucial des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) pour la pérennité et le développement du secteur porcin, ainsi que pour l'ensemble du secteur agroalimentaire du Québec. Par la présente, nous vous remercions pour l'opportunité de contribuer à la réflexion de votre gouvernement entourant *La planification de l'immigration au Québec 2026-2029*. Notre démarche vise à sensibiliser à l'importance de soutenir l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement porcine, de la ferme à la table, afin de garantir la sécurité alimentaire, la compétitivité et le développement économique régional du Québec.

**L'importance de la filière porcine québécoise**

La filière porcine est un pilier de l'économie agroalimentaire d'ici. Deuxième produit d'exportation agroalimentaire en importance au Québec, l'industrie porcine soutient plus de 38 000 emplois répartis dans toutes les régions de la province, souvent à l'extérieur des grands centres comme Montréal et Québec. Elle génère également plus de 3,7 milliards de dollars en retombées économiques et contribue activement à la vitalité des communautés rurales.

Grâce à une production et à une transformation locales, plus de 80 % de la demande québécoise en viande de porc est comblée par nos produits. Notre



contribution à l'autonomie alimentaire est un atout stratégique pour le Québec, permettant d'offrir une protéine abordable et nutritive à toutes les familles.

Au cœur de la filière porcine québécoise, production, abattage et transformation forment une chaîne intégrée où chaque maillon compte pour offrir une nourriture de qualité aux familles d'ici. Alors qu'il existe une exemption incontestée des besoins de main-d'œuvre dans le secteur agricole primaire, les abattoirs et les transformateurs sont le prolongement direct de la ferme. L'exemption dont bénéficie l'agriculture primaire doit absolument être maintenue et doit, en toute logique, être prolongée aux abattoirs et aux transformateurs, tout en maintenant une main-d'œuvre stable.

### **Le rôle crucial des travailleurs étrangers temporaires**

Le recours aux TET est devenu indispensable pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans notre filière, particulièrement dans les secteurs de la transformation et de l'abattage. Malgré des efforts soutenus pour recruter localement, le taux de chômage très faible en région et le vieillissement de la main-d'œuvre limitent la capacité d'attraction. Une étude contemporaine révèle que seulement 7 % des Québécois et Québécoises envisageraient de travailler dans l'industrie de l'abattage et de la transformation porcine, ce qui rend le recrutement international incontournable. Par ailleurs, malgré des efforts d'automatisation, certaines tâches exigent une dextérité et une adaptabilité humaine que la robotisation actuelle ne peut pas remplacer.

Les TET occupent des postes essentiels permettant aux entreprises de maintenir leur productivité et leur compétitivité. Nos entreprises assurent leur intégration par des programmes d'accompagnement, notamment en matière de francisation, de logement et de soutien à l'obtention de la résidence permanente. En outre, il est important de souligner que la majorité des TET dans le secteur répond aux objectifs du Québec en matière de langue française, favorisant leur établissement durable en région.

### **L'impact des politiques d'immigration**

Les dernières modifications aux politiques d'immigration, telles que la réduction du seuil de TET par établissement de 30 % à 20 %, entraînent des répercussions majeures sur la capacité des entreprises à maintenir leurs opérations. Une diminution supplémentaire de ce seuil mettrait en péril toute la filière porcine.

D'abord, la capacité d'abattage serait directement affectée en entraînant une baisse des volumes traités dans les abattoirs et les usines de transformation. Par conséquent, la production de coupe à valeur ajoutée serait réduite. Une telle situation nuirait à la compétitivité du secteur sur les marchés nationaux et

internationaux, mettant en péril la position du Québec face à ses concurrents. Par exemple, le marché japonais, dont le Canada est le principal fournisseur de viande de porc, demande des coupes à forte valeur ajoutée nécessitant davantage de main-d'œuvre. En somme, les interruptions ou les ralentissements découlant du manque de main-d'œuvre pourraient provoquer une diminution de la valeur ajoutée générée localement.

### **Les demandes de la filière porcine**

Dans ce contexte, il est impératif d'accorder à toutes les entreprises de la filière porcine les mêmes outils administratifs pour le recours aux TET que ceux offerts à l'agriculture primaire. C'est pourquoi nous soutenons pleinement les recommandations transmises lors des consultations en commission parlementaire par Sollio Groupe Coopératif, qui visent à assurer la pérennité et la compétitivité du secteur :

- **Renouvellement des permis de travail** : Permettre le renouvellement des permis des TET déjà en poste, sans les considérer comme un nouveau recrutement, afin de les exclure du seuil de 20 %.
- **Pérennisation des programmes d'immigration** : Maintenir et reconduire le Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de la transformation alimentaire, ainsi que le programme d'obtention du CSQ, pour offrir une stabilité et une prévisibilité aux employeurs et aux travailleurs.
- **Seuil de TET par établissement** : Ajouter les secteurs de l'abattage et de la transformation de viande de porc à l'exemption octroyée à l'agriculture primaire.
- **Traitement simplifié pour les métiers essentiels** : Maintenir le traitement simplifié pour métiers clés touchés, afin de faciliter le recrutement et l'intégration des travailleurs.
- **Régionalisation des mesures** : Adapter les politiques d'immigration aux besoins spécifiques des régions, où les entreprises de transformation sont souvent les principaux employeurs et moteurs économiques.
- **Reconnaissance des particularités du secteur** : Adapter les programmes d'immigration pour répondre aux besoins du secteur de la transformation alimentaire qui est une continuité logique de l'agriculture primaire et un garant de l'autonomie alimentaire du Québec.

En conclusion, la filière porcine du Québec est un pilier de l'économie régionale et nationale contribuant à la sécurité alimentaire et à la prospérité des familles québécoises. La pérennité et le développement de cette filière passent par un soutien affirmé aux travailleurs étrangers temporaires qui sont essentiels à la production et à la transformation.

Nous vous invitons à considérer nos recommandations et sommes disposés à poursuivre le dialogue avec vous et votre équipe pour assurer la productivité et la compétitivité de notre secteur au bénéfice de toutes les régions du Québec.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

**Les Éleveurs de porcs du Québec,**

---

Par : Louis-Philippe Roy,  
président

**L. G. Hébert et Fils,**

---

Par : Mario Côté,  
président et secrétaire

**Sollio Groupe Coopératif,**

---

Par : David Mercier,  
vice-président

**9369-5989 Québec inc. (Viandes  
Giroux (1997)),**

---

Par : Éric Sansregret,  
vice-président finances

**Aliments Asta inc.,**

---

Par : Stéphanie Poitras,  
directrice générale

**CBCo Alliance inc.,**

---

Par : Mario Côté,  
président et secrétaire

**Olymel s.e.c.,**

---

Par : Yanick Gervais,  
président-directeur général

**AQINAC,**

---

Par : Sébastien Lacroix,  
président-directeur général

cc. Donald Martel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec  
Éric Girard, ministre délégué au Développement économique régional et ministre responsable de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean  
Bernard Verret, sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Mélissa Talbot, conseillère politique, cabinet du premier ministre